PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

Nouveaux députés

M. J. M. Platt, député du comté de Prince-Edouard, est présenté à la chambre par l'honorable M. Laurier et M. Charlton.

M. Roome, député de Middlessex Ouest, est présenté par sir John A. Macdonald et l'honorable M. Carling.

Projets de loi

Les bills suivants sont déposés et lus pour la première fois :

Bill concernant la compagnie du chemin de fer de Sainte Catherine et Niagara—M. Rykert.

Bill pour constituer légalement la compagnie du pont international à Grenville.—M. Shanly.

Bill pour modifier l'Acte concernant la compagnie de chemin de fer de la Montagne de Bois et Qu'Appelle—M. Perley, (Assiniboia).

Bill pour constituer légalement la compagnie de l'embranchement de chemin de fer de Sainte Catherine—M. Weldon.

Bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et des Adirondacks—M. Bergeron.

Le traité des pêcheries

L'honorable M. THOMPSON, en l'absence de sir Charles Tupper, dépose un bill concernant le traité des pêcheries.

On a retardé de présenter ce bill, dit l'honorable M. Thomson, pensant que le ministre des finances se rétablirait assez tôt pour le présenter lui-même avant aujourd'hui. Il est opportun de ne pas retarder davantage, vu que ce projet de loi a déjà été publié dans les journaux étrangers, grâce à l'indiscrétion, probablement, de quelques personnes qui auront eu accès aux bureaux de l'imprimerie du gouvernement.

Ce bill ne fait que donner la sanction législative aux dispositions du traité.

Le bill est lu pour la première fois.

L'élection de Kent

M. MILLS demande à quelle décision en est venu le gouvernement au sujet de l'émission d'un bref pour l'élection de Kent. On l'a informé que le bref n'avait pas été émis parce que le gouvernement avait négligé de nommer un officier-rapporteur. Suivant lui, cette élection devrait avoir lieu sans retard.

Sir John A. MACDONALD répond qu'après avoir examiné le rapport du comité des privilèges et élections, il est d'opinion que c'est à la chambre d'ordonner l'émission d'un bref. Si l'on soutient que l'Orateur a retiré son mandat, il faudra en émettre un autre.

M. MILLS dit que la validité de ce mandat ne se trouve pas affectée par la procédure que la chambre a adoptée et que l'élection peut avoir lieu dès que le gouvernement aura nommé un officier-rapporteur.

L'ORATEUR explique que le mandat n'a pas été retiré d'une manière formelle, mais qu'il avait été entendu que le greffier de la couronne en chancellerie ne le mettrait pas à exécution tant que la chambre ne se serait pas prononcé sur la question.

Sir John A. MACDONALD propose qu'un nouveau mandat ordonnant l'émission d'un bref pour une nouvelle élection soit émis.

Cette proposition est adoptée.

Le réciprocité commerciale

M. KENNY reprend le débat sur la motion de sir Richard Cartwright.

J'ai déclaré à l'honorable député d'Oxford-Sud, dit-il, qu'il n'y avait pas assez d'or au monde pour nous corrompre, nous habitants de la Nouvelle-Ecosse. Je désire autant que qui que ce soit resserrer nos relations commerciales avec les Etats-Unis mais sans que cela affecte les intérêts du pays ou le place dans une position humiliante. (Ecoutez! Ecoutez!)

La réciprocité commerciale illimitée n'est pas, suivant moi, du domaine de la politique et je crois que sir Richard Cartwright a exprimé la même opinion il n'y a pas longtemps encore.

La proposition que l'on discute maintenant nous a pris par surprise ; nous n'en avions jamais entendu parler avant le jour où les honorables députés de la gauche annoncèrent tout à coup que ce projet faisait partie de leur programme politique. (Ecoutez! Ecoutez!)

Il est bien vrai que l'opposition ne sait trop comment formuler son programme politique, mais je regrette qu'elle ait choisi une question aussi importante que celle de nos relations commerciales avec les Etats-Unis pour servir les intérêts de son parti. (Ecoutez! Ecoutez!)

Lorsque M. Mackenzie était au pouvoir, il déclarait que ce serait une flétrissure pour le Canada de ramper devant les Etats-Unis ; cependant, c'est ce que l'opposition nous demande de faire aujourd'hui. Je demanderai aux honorables députés de la gauche s'ils ont oublié les paroles de leur ancien chef, lorsque celui ci disait que la réciprocité commerciale n'était pas nécessaire au développement du pays.

Le gouvernement ne refusera jamais de discuter la question de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis quant à l'échange des produits naturels, lorsque ce pays se montrera disposé à accepter des conditions qui seraient aussi avantageuses d'un côté que de l'autre. (Ecoutez! écoutez!)

Parlant de l'émigration aux Etats-Unis, sujet dont l'opposition s'est emparé pour censurer le gouvernement, le député d'Halifax cite des chiffres publiés par des organes du parti libéral, qui démontrent que tandis que la population des Etats de la Nouvelle Angleterre a doublé depuis cinquante ans, celle de la province d'Ontario a quadruplé. (Ecoutez! écoutez!) La population de l'Etat du Maine, qui touche aux provinces maritimes, ne s'est accrue que de 62 pour c nt depuis cinquante ans, tandis que celle des provinces maritimes s'est accrue de 212 pour cent. (Appl.)

Rappelons-nous que nous n'avions pas de manufactures, il y a cinquante ans, et que les Canadiens allaient aux Etats Unis pour y chercher de l'ouvrage ; mais aujourd'hui, grâce à la politique nationale, nos manufactures emploient des milliers d'ouvriers (applaudissements).

M. Kenny cite le discours que M. Jones a prononcé à Halifax au mois de mai 1884, lorsqu'il n'était pas membre du parlement, pour démontrer que ses paroles étaient plus encourageantes alors qu'elles ne le sont aujourd'hui. (Ecoutez! Ecoutez! L'honorable député de Digby disait à cette époque que la classe ouvrière à Halifax n'avait rien à envier à celle des autres pays (applaudissements) ; aujourd'hui, il ne dit plus la même chose, pour se conformer aux exigences de la situation, probablement.

Pour défendre leur cause, les honorables députés de la gauche faussent la vérité. Lorsque le parti libéral était au pouvoir, les dépôts aux banques d'épargne augmentèrent de $679.094, tandis que de 1883, alors que le chiffre des dépôts excédait neuf millions, à 1887, on constate une augmentation de $3,274.036. Remarquons que pendant cette époque les ouvriers se sont mieux nourris et mieux habillés qu'ils ne l'avaient jamais fait auparavant, et nonobstant cela, ils ont pu économiser un montant si considérable. (Applaudissements.)

Le commerce de charbon à la Nouvelle-Ecosse est prospère et ceux qui sont engagés dans ce commerce ne désirent aucun changement. L'exploitation de nos pêcheries se développe davantage de jour en jour et la proposition d'étendre nos relations de commerce avec les Antilles vient fort à propos ; j'espère que l'on accordera une subvention à une ligne de vapeurs qui ferait le service entre les Indes Occidentales et Halifax, car aujourd'hui une grande quantité de poisson est expédiée, en entrepôt, à New-York, pour être, de là, exportée aux Antilles.

La politique nationale a fait prospérer nos industries et la protection a créé dans le pays un marché où les cultivateurs peuvent vendre leurs produits (applaudissements).

M. Kenny démontre, en citant des chiffres, que les remarques du député de Digby au sujet de la valeur de la propriété à Halifax ne sont pas justes et que ses calculs ne sont pas exacts.

Le parti libéral lorsqu'il était au pouvoir a fait de belles promesses, mais il s'en est tenu là.

L'industrie de la construction des navires n'est pas dans un état aussi déplorable qu'on le prétend. Le commerce interprovincial n'est peut être pas aussi important que je le désirerais, dit M. Kenny, mais il faut se rappeler qu'il n'est qu'à son début, pour ainsi dire.

Je suis convaincu que l'union douanière aurait pour effet de diriger, en grande partie, le commerce vers New-York et d'envoyer un grand nombre de canadiens aux Etats-Unis (applaudissements.)

Advenant six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Les bills privés suivants sont lus pour la troisième fois et adoptés :

Bill pour constituer légalement la compagnie du tunnel du Canada et Michigan.—M. Patterson (Essex).

Bill concernant la compagnie du chemin de fer "Canada Southern" et celle de "l'Erie et Niagara"—M. Ferguson (Welland).

Bill pour modifier les Actes concernant la compagnie de chemin de fer "Great Western" et celle du "Lake Ontario Shore junction Ry"—M. Ferguson (Welland).

Bill concernant la compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest—M. Dawson.

Suite du débat

M. BEAUSOLEIL reprend le débat sur la question de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis. Il parle en français.

Cette question, dit il, intéresse non seulement le Canada, mais tout le continent, car il s'agit de savoir si le Canada va rester stationnaire, ou s'il suivra les Etats-Unis dans la voie du progrès ?

La province de Quebec ne se trouve pas dans une situation brillante, tant s'en faut, et, dans les comtés qui avoisinent Quebec, dans celui de Berthier, entre autres, le quart des habitations et des propriétés sont désertées!

J'admettrai, qu'à tout considérer, la province de Quebec fait des progrès, mais elle ne progresse pas aussi rapidement, si l'on tient compte de ses avantages naturels, que nous serions en droit de l'espérer.

Si la situation est si déplorable, c'est parce que les marchés font défaut au Canada ; mais nous en avons un des plus avantageux dans le pays voisin auquel on devrait nous donner accès.

Le depute de Berthier cite un grand nombre de statistiques pour essayer de démontrer que le Canada court à sa ruine. Il prétend que les droits imposés sur certains produits excèdent presque d'un quart la valeur de ces produits. Si ces droits étaient abolis, le Canada verrait renaître la prospérité dont il jouissait autrefois, sous l'ancien traité de réciprocité.

Le gouvernement essaie de faire croire au pays que les Etats-Unis ne veulent pas de la réciprocité commerciale illimitée, mais cela n'est pas exact ; le gouvernement américain est disposé à nous accorder la réciprocité commerciale sans restriction.

Les avantages naturels que possède le Canada, dit M. Beausoleil en terminant, lui permettraient de lutter contre les Américains, sur leur propre marché.

M. DUPONT, qui parle aussi en français, fait observer d'abord que le pays s'est prononcé en faveur de la politique nationale et que c'est la protection qui a créé nos manufactures (Ecoutez! Ecoutez!)

Le commerce et l'agriculture languissaient lorsqu'on a adopté la politique nationale. La devise du gouvernement est celle ci : "Le Canada aux Canadiens" ; c'est la force de ce sentiment et les heureux résultats de la politique nationale qui nous ont fait remporter la victoire lors des élections (applaudissements). Cette question a été soulevée dans la province de Québec, et la majorité s'est prononcée en faveur de la politique nationale.

Le depute de Bagot fait voir quelle était la situation du pays de 1874 à 1878 ; pendant cette période, la concurrence des Etats-Unis a ruiné nos industries, tandis que les Etats-Unis, eux, se relevaient des pertes que leur avait éprouver la guerre de secession.

Un traité comme celui qu'on nous propose est bien plus à redouter que la guerre. Comment peut-on croire, je me le demande, dit M. Dupont, que la réciprocité commerciale illimitée serait favorable au Canada ? Avant qu'on eût adopté la politique nationale, je me rappelle que dans ma propre paroisse, à Saint-Liboire, la moitié des propriétés furent vendues par le shérif et que plusieurs partisans de l'opposition se trouvèrent ruinés ; depuis que nous avons la protection les choses ont bien changé et le pays prospère aujourd'hui.

L'honorable député de Berthier, M. Beausoleil, a parlé du surplus de la production dans la province de Québec, mais qu'est-ce donc comparé au surplus de la production aux Etats-Unis ? Ce surplus est si considérable que les Etats-Unis encombrent tous les marchés de leurs produits, qu'ils vendent au rabais. (Ecoutez! Ecoutez!)

Nous devons maintenir nos industries nationales, dit en terminant, M. Dupont, car sans elles le Canada ne comptera plus au rang des nations. Suivons l'exemple des Etats Unis, protégeons nos industries jusqu'à ce que le pays soit assez avancé pour adopter le libre échange (applaudissements).

M. PATTERSON (Brant) dit que la question de l'émigration aux Etats-Unis doit être étudiée avec soin ; les ouvriers sont partis pour les Etats Unis parce ce que ce pays leur offrait un champ plus vaste pour y déployer leur énergie. Il s'agit de savoir si nous ne pourrions pas leur offrir, ici même, un champ aussi favorable ? Voilà le sens de la proposition qui a été soumise à la chambre.

Le député de Brant se prononce en faveur de la réciprocité commerciale illimitée qui, prétend il, favoriserait beaucoup le développement du pays.

M. RYKERT propose l'ajournement du débat.

La séance est levée à 1.15 hrs.

PROVINCE DE QUÉBEC

TROIS-RIVIERES—Les cultivateurs se preparent à commencer bientôt la fabrication du sucre d'érable.

—M. Geo. Héroux, architecte d'Yamachiche, a été élu unanimement prefet du comté de Saint Maurice.

—Le contrat pour la construction du vapeur qui doit faire le service entre Les Piles et la Tuque a été adjugé ces jours derniers, nous dit-on, à MM. Beauchemin, mécaniciens de Sorel. Les machines et le bois doivent être preparés à Sorel, puis transportes aux Piles des le printemps pour être rendus sur place, ce qui ne prendra que fort peu de temps.

QUEBEC—On annonce la mort M. Léger Pérusse, ecclésiastique au Séminaire de Quebec, arrivé samedi, à Lotbinière. M. Pérusse a succombé à la phtisie pulmonaire.

—La solennité de la fête de Saint-Joseph a été célébrée avec beaucoup d'éclat cette année à Saint Colomban de Sillery.

La messe a été dite par M. l'abbé Casgrain qui fit aussi le sermon. La partie musicale a été bien remplie. M. l'abbé Lessard vicaire, ainsi que M. Nap. Falardeau, ont chanté plusieurs morceaux choisis.

L'église était remplie de fidèles implorant les benedictions du puissant protecteur du Canada, Saint Joseph.

—Le dernier numéro du *Metronome*, journal américain de New-York, qui traite spécialement de musique, annonçait que M. P. N. Cameron, jeune homme bien connu à Quebec, a été engagé pour la saison théâtrale, à Washington. M. Cameron faisait ci-devant partie de la fanfare du 8e Carabiniers de Québec et s'était fait remarquer comme clarinetiste de talent. Nul doute que cette nouvelle sera très agréable à tous ses amis de Québec.

—M. l'abbé Rouleau, assistant principal de l'Ecole Normale, doit publier prochainement en brochure la biographie de M. l'abbé Bonneau, ancien chapelain des Sœurs de la Charité.

—M. P. Portugais, de Saint-Roch, qui s'est empoisonné il y a quelques jours en buvant de l'acide muriatique, qu'il prenait pour de l'eau, est mort hier.

Chambre mortuaire

BERLIN, 23—L'appartement dans lequel est mort l'empereur Guillaume et lequel avait été fermé depuis cette date a été ouvert aujourd'hui en presence du docteur Twedberg, ministre de la justice, le comte Stolberg wernigerode, le comte Chamberlain et le comte Perpenchar, maréchal en chef de la résidence impériale.

Le Procès des Détectives de Montréal

Cour du Banc de la Reine

Montréal, 23 mars 1888.

A l'ouverture de la cour ce matin, les soixante petits jurés qui attendent les prochains procès, sont congédiés jusqu'à lundi matin.

Thomas Flynn détective est rappelé et dit.

J'ai vu le prisonnier à la barre, à la chambre de M. Dugas, le lendemain de l'arrestation, Naegelé, Fahey, Bureau, Wilson, Maxwell, M. Bissonnette, M. le juge Dugas et moi étions présents.

Q—Le prisonnier a-t-il fait quelque déclaration au sujet de Maxwell et Wilson ?

Objecté à cette question.

M. Greenshields dit qu'il veut prouver qu'il est faux que les accusés avaient fait les "moutons" pour arrêter Wilson et Maxwell, vu que Bureau n'en a pas dit un mot.

M. Saint Pierre dit que cette question est illégale—Bureau n'a jamais parlé de Maxwell et Wilson. Au sujet des promesses, rien n'a été prouvé, donc une contre-preuve est inutile. Quant à de prétendus aveux du prisonnier, il est trop tard pour en parler.

M. Greenshields dit que la défense a voulu prouver que les accusés voulaient arrêter les deux américains comme voleurs ; la couronne veut voir si on a parlé de cela devant M. le juge Dugas.

Le juge—La question est permise pourvu qu'elle ne touche pas aux aveux du prisonnier.

R—Le prisonnier a dit, en montrant Maxwell : Je ne connais pas cet homme et je connais rien de ces deux individus, c'est une affaire montée. C'est une conspiration et je ne connais rien de cela.

Q—Avez-vous donné quelque chose à Bureau dans la nuit précédente.

R—Rien du tout.

Q—Lui avez-vous donné quelque chose à boire ?

R—Je ne lui ai rien donné à boire et je ne l'ai pas vu boire non plus.

A M. Saint Pierre en transquestion.

Q—M. Flynn : vous êtes certain qu'il n'y avait pas eu de boisson de donnée à Bureau ?

R—Je n'en ai pas vu dans la cellule.

Q—Vous avez toujours dit la même chose ?

R—Oui. Bureau m'a dit seulement qu'il était malade. Cela, c'est la seconde fois que je suis allé et qu'il m'a demandé de le conduire devant le juge Dugas.

Q—N'est il pas vrai que vous avez payé pour procurer la boisson à Bureau ?

R—C'est faux ! Il n'y a pas un mot de vrai dans ça !

Le juge au témoin—Témoin, ne prenez pas ce ton là pour répondre. On n'admet pas cela dans nos cours de justice.

Q—Avez-vous vu une bouteille de brandy dans les cellules ?

R—J'ai vu une bouteille de brandy, mais je ne sais s'il y avait de la boisson dedans.

On m'a montré en dehors une bouteille dans laquelle il y avait quelques verres de boisson. Je ne puis dire si c'était de la boisson. On m'a demandé d'en donner à Bureau qui était malade. J'ai dit : non. Il y a quinze ans que je suis détective, et je n'ai jamais donné de boisson aux prisonniers. Il était minuit et demi alors. Je crois qu'alors M. Bissonnette pere était parti. J'ai vu là un constable que je crois être Champagne. Je sais que Champagne était là.

Je suis entré dans la cellule de Bureau. Je crois que c'est le jeune Bissonnette qui m'a ouvert la porte.

LA BOISSON DANS LES CELLULES

Q—Qui a payé la boisson ?

R—Je ne puis dire.

Q—Avez-vous donné de l'argent à Maxwell ?

R—J'ai donné de l'argent à Maxwell pour se procurer des rafraîchissements. Cela une demi-heure après mon départ de la cellule. Maxwell était sorti de la cellule. Wilson y était allé après Maxwell. Je ne suis pas bien certain si Wilson est entré dans la cellule avec la boisson. J'ignore ce que Maxwell a acheté.

J'avais donné à Maxwell, un billet de deux piastres. Maxwell ne m'en a pas remis un sou. Je ne me rappelle pas avoir vu Maxwell partir pour acheter de la boisson.

J. C. Maxwell, déjà examiné.

A M. Greenshields—J'étais dans la chambre de M. Dugas le lendemain de l'arrestation, MM. Bissonnette, Flynn, Fahey, Naegelé, Bureau, Wilson, M. Dugas et moi étions présents.

Q—Le prisonnier a-t-il fait quelque déclaration à votre sujet et de Wilson ?

Même objection.

R—Le prisonnier dit qu'il ne me connaissait pas. Naegelé m'a demandé si c'était la son nom : Maxwell. J'ai répondu : Oui. Je ne me rappelle pas que Fahey ait rien dit.

Q—Avez-vous apporté de la boisson dans la cellule de Bureau la nuit de l'arrestation ?

R—Non.

Q—Avez-vous vu boire de la boisson à Bureau ?

R—Non.

Q—Vous avez eu de l'argent de M. Flynn pour acheter de la boisson ?

R—Oui.

Q—Avez-vous été en chercher ?

R—Oui.

—J'ai été au Richelieu et j'ai eu une bouteille de brandy. Je l'ai apportée avec moi. C'était après être rentré dans les cellules.

Q—Y a-t-il eu de la boisson de donnée à Bureau ?

R—Pas à ma connaissance.

Q—N'est il pas vrai que Champagne lui a donné de la boisson trois ou quatre fois à Bureau ?

R—Pas à ma connaissance.

Q—Qu'avez vous fait du brandy ?

R—Nous étions sept ou huit, nous avons pris chacun deux verres et nous avons laissé la bouteille. Nous avons aussi fumé des cigares que j'avais apportés.

Q—Combien avez-vous apporté de bouteilles ?

R—Une seule.

Q—Wilson n'a-il pas emporté la bouteille dans ses poches ?

R—Non, monsieur, car j'ai regardé où elle était et il ne l'a pas apporté en ma présence. Je jure que cette bouteille n'est pas allée dans la cellule de Bureau avant notre départ.

Q—Les députés-constables ont-ils bu ?

R—Je ne puis dire qui a bu à part de moi ; je sais que j'ai pris un coup. Le jeune Bissonnette était là aussi. Mon impression est que Wilson a bu.

Je crois avoir été vingt cinq à trente minutes avec Bureau. Je ne puis dire combien de temps Wilson est resté. Je me suis rendu au Richelieu avec Wilson vers une heure du matin.

TEMOIGNAGE DE CHAMPAGNE

Séverin Champagne, constable de Montréal—J'étais au bureau de police le soir de l'arrestation de Fahey. C'est moi qui l'a arrêté. Le grand connétable avait les clefs. Bureau a été arrêté quelques minutes avant Fahey. Bureau était dans la première cellule. Le grand connétable est parti entre minuit et une heure. Il a laissé les cellules en charge à moi et à son fils. Nous avons eu la clef de la cellule de Bureau chacun notre tour.

Q—Avez-vous donné de la boisson à Bureau ?

R—J'ai donné un coup de boisson à Bureau parce qu'il se plaignait et il faisait très froid, nous n'avons pas de feu en bas. C'était pour son bien. Je la lui ai portée dans un verre. J'ai donné cette boisson vers deux heures. Je ne puis jurer si tous étaient partis. Au meilleur de ma connaissance, j'étais seul avec le jeune Bissonnette. J'ai pris cette boisson dans une bouteille emportée à la cour entre nous autres. Six ou sept personnes avaient bu sur la bouteille dont j'ai servi ce verre de brandy. Nous avions bu une couple de ronde sur cette bouteille.

Q—La bouteille était elle diminuée ?

R—Quand ils sont partis, il ne restait pas grand chose dans cette bouteille.

Q—Y avait-il une bouteille dans la cellule ?

R—Oui, la première bouteille qui a été apportée ; je ne puis dire qui l'avait apportée !

(Sensation dans la cour.)

Des bancs de la défense—Ah... Ah... Ah... la voilà la bouteille ! (Rires)

Le témoin—Elle a été apportée dans la cellule avant le verre que j'ai donné. Elle a été prise parmi nous autres, quelqu'un l'avait emportée pour donner un coup a Bureau.

Le juge—Quelqu'un a pris la même bouteille et l'a portée dans la cellule ?

Je l'ai vue dans la cellule avant de lui porter son coup.

Avant quelle eût été portée dans la cellule, on avait pris deux rondes dessus, à six ou sept.

Q—Vous avez pris ce verre sur la bouteille qui était dans la cellule ?

R—Non.

Q—C'est sur une autre bouteille qu'on avait pour la nuit ?

—Il n'y avait plus de boisson dans la bouteille de la cellule, elle était vide. J'en ai pris un verre sur notre bouteille.

Lorsque j'ai servi ce verre de brandy Bureau était sobre et disait qu'il était malade. Il faisait froid, il y avait de l'eau dans l'autre cellule. J'ai donné ce verre vers deux heures ou deux heures et demie. C'est le seul que je lui aie donné.

Vers trois heures il a frappé dans la cellule et m'a dit qu'il était malade et qu'il gelait. Je lui ai dit d'attendre.

A M. Saint Pierre—Je crois que c'est le jeune Bissonnette qui a payé pour la première bouteille. Je ne puis dire qui avait payé pour l'autre.

Q—N'avez-vous pas déclaré devant les constables Proulx, Demupsez, Galarneau, Senecal et autres que vous aviez donné de la boisson plusieurs fois à Bureau ?

R—Non, monsieur ; j'ai dit que j'en avais donné moi-même, mais pas plusieurs fois.

Lorsque j'ai donné de la boisson c'était entre une heure et deux heures, je crois que c'était après la visite de Wilson. J'ignore si Wilson a apporté une bouteille avec lui. Il est sorti vers une heure de la cellule. Moi-même j'avais pris plusieurs coups. J'étais chaud, c'est-à-dire bien et non ivre. Il n'y a pas eu autre chose que du brandy de bu.

Q—Avez-vous eu connaissance des remarques du juge en chef Dorion, lors de la requête pour "habeas corpus," au sujet de la conduite des officiers qui donnent de la boisson aux prisonniers ?

Sur l'objection de la couronne, M. Saint-Pierre explique que l'honorable juge en chef a déclaré que ces officiers devaient être renvoyés et que cette menace pourrait l'influencer, s'il en a entendu parler.

Le témoin—Non, je n'ai pas lu ça.

Q—N'avez-vous pas dit, aujourd'hui ou hier, qu'il restait trois doigts de boisson au fond de la bouteille !

R—Oui, il y eu avait un verre.

M. Saint Pierre—Un bon verre.

M. Geoffrion—Ah ! non, le fond de la bouteille n'en contient pas beaucoup. C'est le milieu qui compte. (Rires.)

TÉMOIGNAGE DU JEUNE BISSONNETTE

Louis Séraphin Bissonnette, député grand-connétable—J'étais en charge de la cour de police, avec Champagne la nuit de l'arrestation. La première bouteille de brandy a été emportée par moi. Nous étions six ; nous avons cause et pris deux coups. Nous étions Hannah, Flynn, Maxwell, Wilson, Champagne et moi. Wilson a été placé dans les cellules, et au bout de dix minutes, il est sorti disant que Bureau avait des coliques et demandait un coup. Alors je lui ai donné la bouteille qui contenait trois ou quatre doigts de boisson. Wilson est parti vers la cellule ; j'ignore s'il l'a donnée à Bureau ou non. Je suis allé une demie heure au poste central. A mon retour, Maxwell avait une bouteille. Après avoir encore pris deux coups sur cette bouteille, ils sont partis, nous laissant Champagne et moi.

Une demi-heure après leur départ, Bureau a frappé à la porte de sa cellule. Champagne est entré dans sa cellule. Je suis entré quelques minutes après. On a parlé deux ou trois minutes, et on lui a donné un verre de boisson de la dernière bouteille, laissée par Flynn et Maxwell. Une demie heure ou trois quarts d'heure après, Bureau a encore frappé à sa cellule. Il a eu un autre verre de boisson.

Vers trois heures et demie ou quatre heures, il a encore frappé à sa porte, il n'en a pas eu cette fois ci. Il n'y en avait plus.

A M. Saint-Pierre—C'est moi qui ai donné le premier verre, Champagne le second.

Q—Vous n'étiez pas dans l'habitude de donner ainsi de la boisson aux prisonniers ?

R—C'était la première fois ; les prisonniers avaient très froid. J'ai aussi donné un verre de boisson à Naegelé et Fahey. Ce dernier était dans une cellule très froide ; il m'a demandé d'aller chercher le médecin. Je lui ai donné plusieurs capots pour s'abriter.

J'avais pris quatre ou cinq verres pendant toute la nuit.

Je crois que c'est Champagne qui a ouvert la porte à Wilson pour le faire entrer dans la cellule de Bureau. La porte n'a pas été fermée à clef et Flynn était à la porte. Flynn n'est pas entré après Wilson ; Hannah est entré et a parlé quelques instants à Bureau.

Flynn, Maxwell, Wilson et Hannah sont entrés successivement.

M. Saint-Pierre—Et le dernier qui a resté, c'est la bouteille ? (Rires).

QUI CROIRE ?

Le constable Senécal est rappelé par M. Saint Pierre pour contredire Champagne.

Au commencement du mois, je me suis rencontré dans un restaurant avec Champagne qui m'a dit qu'il avait donné trois ou quatre fois de la boisson à Bureau pendant la nuit.

Q—Combien de fois avez-vous été dans la cellule de Bureau, le matin de son arrestation ?

Objecté par la Couronne.

Question refusée.

L'enquête est terminée. Il arrive midi. M. Saint-Jean adresse le premier la parole aux jurés. Au cours de ses remarques, il se plaint de la presse de Montréal en rapport avec l'accusation portée contre le prisonnier à la barre. Il parle jusqu'à l'ajournement.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La cour s'ouvre à trois heures moins vingt.

M. Barry prend la parole au nom de la défense.

M. Barry rappelle aux jurés qu'il ne doivent pas se laisser influencer par quelque considération que ce soit. En acceptant d'agir comme juré dans cette cause, dit-il, vous avez dû rejeter ou oublier toute opinion que vous auriez pu former contre les prisonniers, soit par la lecture des journaux, soit par tout autre moyen. A l'ouverture de la cause nous avons demandé aux avocats de la couronne si Wilson serait appelé ici comme témoin. On nous a répondu : Non, nous ne savons pas où est Wilson ; comment c'est Wilson qui est l'auteur de ce procès, ce sont les déclarations de Wilson qui ont servi de base aux accusations portées contre le prisonnier et Wilson n'a pas été appelé ici. Ah ! Wilson a bien des raisons pour ne pas paraître ici ; il savait que nous avions en mains des preuves évidentes de ce qu'il était. Quant à Flynn, je n'ai rien à dire personnellement contre lui, je ne connais pas ses antécédents ; mais c'est un détective à l'emploi du Grand Tronc, et vous avez vu son acharnement à incriminer le prisonnier ; il a même eu l'audace de dire dans son témoignage que Wilson avait été payé pour s'éloigner du pays. Flynn était plutôt mû par un sentiment de vengeance contre le prisonnier, et par le désir de plaire aux autorités du Grand Tronc que par le désir de la justice.

MM. les jurés, vous n'avez pas de preuve que Fahey et Neagelé se soient rendus coupables du vol du Grand Tronc. Vous n'avez que les déclarations de Wilson, et quelle confiance peut-on avoir en la parole d'un homme qui s'est enfui du pays, un homme dont les antécédents sont des plus compromettants.

M. Barry passe en revue les diverses circonstances qui ont accompagné le vol du Grand Tronc. Il dit qu'en examinant avec soin tous les témoignages, on ne peut trouver de preuve que Fahey était l'auteur du vol. Il est prouvé au delà de tout doute, dit-il, que le but de Fahey était de découvrir et de traduire en cour les auteurs du vol pour lequel il est accusé aujourd'hui. Fahey est la victime des voleurs ; il est la victime de leurs vengeances pour les avoir traqués et filés. Dans son témoignage, Bureau ne fait aucune mention de Fahey ; Fahey n'y est concerné nulle part.

Il a été prouvé que Bureau était ivre ; ce sont ceux-là même qui poursuivaient la cause qui l'ont enivré, et on voudrait prendre les aveux d'un homme ivre comme preuve dans une cause importante. Non ! ce n'est pas là le *fair play* anglais ; les lois anglaises sont plus sages et plus justes.

Devant le magistrat, lorsqu'il eut repris ses sens, quand il fut bien maître de son intelligence, quand il eut dissipé son ivresse, Bureau avoua carrément que les déclarations qu'il avait faites étaient fausses. Le grand connétable Bissonnette a dit que Bureau était parfaitement sobre lorsqu'il l'a conduit devant le magistrat ; est-ce qu'un homme qui a bu deux bouteilles de brandy depuis minuit à 9 heures, sans prendre de nourriture peut être à jeûn.

M. Barry a parlé pendant plus de deux heures.

Comme toujours, il fut très éloquent, et sut tirer parti, avec habileté, des moindres circonstances qui pouvaient faire naître un doute en faveur du prisonnier. Nous n'avons donné que les points les plus importants sur lesquels il a plus appuyé, sans prétendre donner un resumé de son discours.

Après le discours de M. Barry, la cour fut suspendue pendant quelques minutes, puis M. Saint-Pierre adressa la parole au jury en français. Nous donnons un court résumé de son discours.

PLAIDOYER DE M. SAINT-PIERRE

Mon premier devoir est d'adresser un hommage à mon jeune confrere qui a adressé la parole en français, ce matin ; je dois aussi des éloges à M. Barry. On a donné à entendre que je viendrais ici avec un discours préparé, décidé à défendre un criminel envers et contre tous. Rarement depuis que je plaide devant cette cour, je me suis chargé d'une cause qui m'a autant affecté. Je connais le prisonnier depuis longtemps, je l'ai employé souvent ; et comme le juge Davidson, je n'ai que des éloges à faire au prisonnier.

Messieurs, rappelez vous que lorsque vous lisiez les rapports trop souvent fantaisistes des journaux, les injures qu'on adressait au prisonnier, trois femmes pleuraient avec leurs enfants sur le sort de leurs maris injustement accusés.

La cause n'est pas à craindre, le prisonnier était un detective qui cherchait à prendre un voleur ; il a eu affaire à plus fort que lui, il a été malheureux et voila comment il a été accusé. Depuis le commencement du procès, l'opinion publique est bien changée. Sur quoi repose l'accusation : Quel est le dénonciateur ? Un Américain trop lâche pour venir rendre témoignage. On m'avait conseillé de ne pas faire paraître Bureau dans la boîte. J'ai fait paraître Bureau. J'ai voulu que vous connussiez parfaitement la cause. Vous connaissez Fahey ; il était le chef d'une agence de police secrète.

Naegelé faisait partie de la police, mais son travail était à peu près semblable à celui de Fahey. Wilson se donnait comme detective ; quand Naegele l'a rencontré pour la première fois, au mois de septembre, Wilson dit qu'il cherchait un voleur. Wilson se faisait passer pour chef de la police secrète de Portland ; il était donc naturel que le prétendu chef de police de Portland et un des chefs de police de Montreal eussent des relations assez intimes.

J'arrive au 30 octobre : à cette époque là on ne voit pas Wilson. La défense a dit que le vol du Grand Tronc a été commis dans le cours de l'après-midi du dimanche. La chose est impossible. Il n'est pas naturel que des voleurs aient ouvert la voûte en plein jour, en face de tous les employés.

Le vol n'a pas été commis le jour ; c'est la nuit suivante qu'il a dû être commis. Comment les voleurs auraient ils pu sortir de la voûte, le jour, avec 30 sacs remplis d'argent ? La chose est absurde. Parce que M. Wilson a dit quelque chose, évidemment dans un but de spéculation, il faut croire ses paroles ! c'est l'opinion de la poursuite. Est-ce juste ? Non. M. Neilson un employé du Tronc a vu Neagle a sa fenêtre, et il a dit : ce doit être Neagle qui a volé. M. Neilson avait l'inspiration qu'un crime allait se commettre. Neilson dans son témoignage a dit qu'il avait vu un homme suspect ce jour là, et qu'il avait dit à Bureau d'aller l'éloigner ; il a ajouté qu'il a reconnu cet homme comme étant Wilson. Il était pas naturel que Neilson ait remarqué Wilson, parce qu'il ne le connaissait pas. Ce jour là Neaglé et Fahey se sont rencontrés à onze heures du matin. C'est tout naturel vu qu'ils sont parents.

Neagle est allé à l'hôtel Richelieu puis en faisant une marche il passe au dépôt où il rencontre Cauchon ; c'est midi et deux heures de l'après-midi. Il laisait froid, Cauchon amena Neaglé dans un char pour se chauffer. Neaglé se rendit ensuite chez le frere de Fahey. Cette rencontre est toute naturelle.

Dans l'après midi, Neaglé se plaignit qu'il était malade et sortit. Alors Fahey lui dit : je vais te porter ce, c'était le portrait d'un celebre voleur, et vais donc au dépot. Neagle se rendit au dépôt et montrant le portrait à Bureau il lui dit : as tu vu cette personne ? Fahey était resté chez son frere, attendant que sa sœur eut fini d'écrire sa lettre. Fahey, qui d'après la poursuite devait être aux aguets pour prêter main forte aux voleurs, attendait paisiblement chez son frere pour porter une lettre que sa sœur écrivait. Il a passé par le dépot à peine une minute, pour jeter cette lettre a la boite.

Il est clair que le vol n'a pas été commis le jour. Il est absurde et impossible. Des employés du Grand Tronc ont prétendu avoir vu Wilson dans le train qui a laissé la gare Bonaventure à 7 heures et demie du soir. Il a été fait mention d'un nommé Conroy ; n'est ce pas Conroy qui a volé pour le profit de Wilson ? Wilson a pris beaucoup de precautions pour faire croire qu'il s'était rendu à Montreal ce soir là. Il a peut être descendu un peu plus loin, soit à Hochelaga, ou ailleurs ; c'est un alibi qu'il voulait se ménager. Wilson a bien pu débarquer du train a une station voisine et venir commettre le vol la nuit. Fahey, Neagelé, Bureau étaient ils à la gare dans la nuit ? Non. Qui donc était à la gare ? Il y avait Morrow qui est disparu du pays depuis le vol. Il est disparu après l'enquête tenue par le Grand Tronc ; c'est un départ qui est très louche. J'ai dit qu'il était impossible que le vol eut été commis le jour ; alors si le vol a été commis la nuit, il n'y a pas l'ombre d'une preuve contre les prisonniers, car ils n'ont pas été vus à la gare cette nuit là.

A cette partie du discours de M. Saint Pierre la cour s'ajourne.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funèb